

Bureau du secrétaire-trésorier

Règlement n°793 relatif au taux par millième pour 1999

Les taux par millième suivants se rapportent à ceux paraissant sur votre facture d'impôt foncier pour 1999.

Les taxes relatives au fonds d'éducation **ne s'appliquent pas** aux propriétés agricoles.

	1997	1998	1999
	<u>Taux par mille</u>	<u>Taux par mille</u>	<u>Taux par mille</u>
ÉDUCATION			
Fonds d'éducation — résidentiel	7,96	7,96	7,96
— commercial	18,12	18,12	18,10
Spécial —	19,10	20,50	22,00
TAXE MUNICIPALE			
Taxe municipale générale	21,20	19,80	21,12
Amélioration des trottoirs	2,63	2,61	2,44
Amélioration des rues	3,26	3,23	3,02
Réserve d'incendie	0,49	0,49	0,46
Réserve pour hôtel de ville	2,00	3,00	0,00
SERVICES PUBLICS			
Façade (eau et égouts)	0,60 pi	0,60 pi	0,60 pi
Amélioration	0,06	0,06	0,05

RABAIS

Un rabais de un demi de 1 % sera accordé sur les taxes courantes payées avant le 1^{er} octobre 1999.

Par exemple : juin – 2 %, juillet – 1,5 %, août – 1 %, septembre – 0,5 de 1 %.

LES TAXES COURANTES SONT PAYABLES AU PAIR DU 1^{er} AU 31 OCTOBRE 1999.

PÉNALITÉS

Une pénalité de 1 % sera ajoutée le 1^{er} novembre 1999 et à chaque mois subséquent.

ARRÉRAGES

Si votre facture d'impôt comporte des arrérages, le montant indiqué est celui en date du 31 décembre 1998.

Si vous avez vendu votre propriété et avez reçu un avis d'impôt, veuillez transmettre cet avis au nouveau propriétaire.

FACTURE D'IMPÔT FONCIER

Propriétaires multiples Bien immobilier N° de rôle : 39800
Page 1 de 1

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ							
NO. DE RÔLE	QUARTIER	LOT/SECTION	BLK/TWP	PLAN/RANG	FAÇADE/AIRE	UNITÉS LOG.	
39800		2	2	1447	78,18 pi	1	
ADRESSE CIVIQUE							
TITRE OU NO D'ACTE	ÉVALUATION TERRAIN	COURANTE BÂTIMENT	INDICATIF D'ÉTAT	ÉVALUATION TOTALE	CATÉG. PROPR.	TAUX D'ÉVAL. (%)	MONTANT ÉVALUÉ
A30954	8 900	61 200	T	70 100	10	45,00	31 550
* SAUF ERREURS ET OMISSIONS * TOUTS LES TERRAINS DONT LES ARRÉRAGES SONT DE PLUS D'UN AN SERONT VENDUS AUX FINS DE PAIEMENT DES TAXES. * TOUTS LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE FAITS EN FONDS CANADIENS. * LES REÇUS BANCAIRES CONSTITUENT LES REÇUS OFFICIELS. * CONSERVER UNE COPIE AUX FINS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU.							
ÉVALUATION ASSUJETTIE AUX TAXES POUR AMÉLIORATION LOCALES.							
31 550							

TAXES MUNICIPALES

DESCRIPTION			ÉVALUATION	TAUX EN MILLIÈMES	MONTANT TAXES
TAXES MUN. GÉNÉRALES			31 550	21 580	680,85
NO. RÉGLEMENT	DURÉE	TYPE	PRÉLÈVEMENT	TAUX EN MILLIÈMES	MONTANT TAXES
398	96	ÉGOUTS & EAU	66,00	0,050	67,58
685/89	98	TROTTOIR		2,440	76,98
762/93	98	RUE		3,020	95,28

TAXES SCOLAIRES

DESCRIPTION			ÉVALUATION	TAUX EN MILLIÈMES	MONTANT TAXES
ÉDUCATION PROVINCIALE 1			31 550	7,960	251,14
ÉDUCATION PROVINCIALE 2			31 550	22,000	694,10

CRÉDITS D'IMPÔTS PROVINCIAUX

(Voir la p.j. sur le Manitoba pour de plus amples renseignements.)	DESCRIPTION	CRÉDIT
	AIDE FISCALE POUR LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS RÉSIDANT AU MANITOBA	250,00

TAXE TOTALE PAYABLE

Taxe municipale	Taxe scolaire	Taxe totale	Crédits prov.	Taxe nette	*Arrérages/crédits	Taxe ajoutée	Taxe payable
920,69	945,24	1 865,93	(250,00)	1 615,93			1 615,93

FACTURE D'IMPÔT FONCIER

Bien immobilier

N° de rôle

Page 1 de 1

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ							
NO. DE RÔLE	QUARTIER	LOT/SECTION	BLK/TWP	PLAN/RANG	FAÇADE/AIRE	UNITÉS LOG.	
ADRESSE CIVIQUE							
TITRE OU NO D'ACTE	ÉVALUATION TERRAIN	COURANTE BÂTIMENT	INDICATIF D'ÉTAT	ÉVALUATION TOTALE	CATÉG. PROPR.	TAUX D'ÉVAL. (%)	MONTANT ÉVALUÉ

* SAUF ERREURS ET OMISSIONS
 * TOUS LES TERRAINS DONT LES ARRÉRAGES SONT DE PLUS D'UN AN SERONT VENDUS AUX FINS DE PAIEMENT DES TAXES.
 * TOUS LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE FAITS EN FONDS CANADIENS.
 * LES REÇUS BANCAIRES CONSTITUENT LES REÇUS OFFICIELS.
 * CONSERVER UNE COPIE AUX FINS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU.

ÉVALUATION ASSUJETTIE AUX TAXES POUR AMÉLIORATION LOCALES.

TAXES MUNICIPALES

DESCRIPTION		ÉVALUATION	TAUX EN MILLIÈMES	MONTANT TAXES	
TAXES MUN. GÉNÉRALES					
NO. RÉGLEMENT	DURÉE	TYPE	PRÉLEVEMENT	TAUX EN MILLIÈMES	MONTANT TAXES

TAXES SCOLAIRES

DESCRIPTION		ÉVALUATION	TAUX EN MILLIÈMES	MONTANT TAXES
ÉDUCATION PROVINCIALE 1				
ÉDUCATION PROVINCIALE 2				

CRÉDITS D'IMPÔTS PROVINCIAUX

(Voir la p.j. sur le Manitoba pour de plus amples renseignements.)	DESCRIPTION		CRÉDIT
	AIDE FISCALE POUR LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS RÉSIDANT AU MANITOBA		

TAXE TOTALE PAYABLE

Taxe municipale	Taxe scolaire	Taxe totale	Crédits prov.	Taxe nette	*Arrérages/crédits	Taxe ajoutée	Taxe payable